

DELIBERATION du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 1^{er} juillet 2025

Délibération n° 45 - 2025 portant révision des lignes directrices de gestion de l'université de Reims Champagne-Ardenne en matière de promotion et de valorisation des parcours

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et notamment la section 4,

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 24 juin 2025,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la révision des lignes directrices de gestion de l'établissement en matière de promotion et de valorisation des parcours.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	18
Majorité absolue	19	Membres représentés	9
Nombre de pouvoirs	9		

Décompte des suffrages

Votants	27	Pour	27	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,



le 04/07/2025

La vice-présidente du conseil d'administration

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Lignes directrices de gestion de l'université de Reims Champagne-Ardenne en matière de promotion et de valorisation des parcours

Extrait transmis à la Recteur, chancelier des universités le : 07.07.2025

Document mis en ligne le : 07.07.2025